



# RENSEIGNEMENTS

## SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

### Les moisissures

#### Que sont les moisissures?

Les moisissures constituent des dangers pour la santé et la sécurité des membres du SCFP. Les moisissures sont des organismes vivants qui produisent des particules microscopiques appelées spores; celles-ci peuvent se retrouver en suspension dans l'air. Lorsque les travailleuses et travailleurs inhalent des spores en respirant, leur santé peut en être affectée.

Une moisissure peut apparaître sur le bois, les cloisons sèches (placoplâtre), les meubles rembourrés, le tissu, les carreaux de plafond, le tapis et autres surfaces, ou encore dans les systèmes de ventilation. On trouve des moisissures à l'intérieur comme à l'extérieur, mais elles sont plus nuisibles à l'intérieur d'immeubles mal aérés et étanches à l'air dont le taux d'humidité est élevé et le renouvellement de l'air faible.

Une moisissure en phase de croissance active semble avoir une texture laineuse ou visqueuse. De couleur rouge, brune, verte, noire ou blanche, les moisissures ont besoin d'humidité pour croître. Si l'humidité ambiante est insuffisante, elles deviennent inactives et semblent alors poudreuses ou croûteuses. Si l'air en mouvement ou le contact d'un objet agit une moisissure inactive, ses spores sont envoyées dans l'air, se déposent sur

d'autres surfaces et les travailleuses et travailleurs les respirent.

Une moisissure peut demeurer inactive pendant de nombreuses années, puis recommencer à croître lorsqu'il y a suffisamment d'humidité.

Il existe plus de 100 000 espèces de moisissures dont environ un millier sont assez répandues au Canada. De nombreuses moisissures produisent des spores toxiques qui affectent la santé de membres du SCFP en leur causant de nouveaux problèmes de santé ou en aggravant ceux qu'ils ont déjà.

De nombreuses moisissures produisent des mycotoxines, un sous-produit toxique pour les humains. Les mycotoxines peuvent causer des réactions allergiques et des maladies respiratoires et même endommager le système immunitaire.

Voici quelques-unes des moisissures toxiques les plus communes :

- *Stachybotrys chartarum* (également connue sous le nom de *Stachybotrys atra*), de couleur noire et vert foncé, croît sur les cloisons sèches, le bois, le papier et les carreaux de plafond. Cette moisissure produit des mycotoxines qui irritent la gorge, le nez et les yeux et causent l'écoulement nasal et le larmolement.

.../2

- *Aspergillus toxicogène* est une grande famille de moisissures qui peuvent causer de l'asthme et des infections oculaires et auriculaires. On trouve *Aspergillus* dans les aliments entreposés, les sols et les plantes. *Aspergillus flavus* et *Aspergillus parasiticus* produisent une mycotoxine appelée aflatoxine, substance cancérogène connue qui peut causer le cancer du foie et celui du poumon. *Aspergillus fumigatus* pousse sur des matières organiques et cause des infections chez les gens dont le système immunitaire est faible.
- *Fusarium* est une moisissure qui cause des vomissements, de la nausée, des sinusites et, dans certains cas, des infections au côlon. Les mycotoxines de *Fusarium* sont potentiellement cancérogènes et on les trouve parfois dans les humidificateurs mal entretenus.
- *Penicillium* est une moisissure qui provoque diverses réactions allergiques. On sait qu'elle cause une pneumopathie d'hypersensibilité et qu'on la trouve généralement dans les tapis, le papier peint et le revêtement isolant de conduits en fibre de verre.

Parmi les autres moisissures que l'on trouve communément, il y a : *Trichoderma*, *Memmoniella*, *Cladosporium* et *Alternaria*.

### **Qu'est-ce qui cause les dangers liés aux moisissures?**

Les moisissures peuvent constituer un danger dans les lieux de travail où il y n'y a pas suffisamment de préposés à l'entretien et aux réparations et où l'aération est inadéquate et l'humidité

excessive. Les mesures d'économie d'énergie ont entraîné la construction d'immeubles étanches à l'air qui piègent l'humidité, ce qui favorise la croissance des moisissures. Un taux d'humidité élevé combiné avec un entretien inadéquat des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) contribue à la croissance des moisissures. Une telle situation expose les membres du SCFP aux effets toxiques des moisissures.

Les causes des dangers que représentent les moisissures :

- l'absence de préposé à l'entretien et aux réparations et l'absence de programme d'entretien des systèmes de CVC, en raison de réductions;
- l'insuffisance de prises d'air frais dans les systèmes de CVC;
- des niveaux de température et des taux d'humidité inadéquats;
- des fuites d'eau dues à des défauts dans la plomberie ou à l'endommagement de toits ou de fenêtres;
- une ventilation d'extraction inadéquate dans des endroits où le taux d'humidité est élevé;
- des fenêtres qui ne s'ouvrent pas;
- des rénovations qui modifient l'espace de travail sans ajuster le rendement des systèmes de CVC;
- l'absence de procédures d'élimination des moisissures et un manque généralisé de compréhension des problèmes liés aux moisissures;
- un taux d'humidité trop élevé qui favorise la croissance de moisissures sur les meubles, les tapis, les cloisons sèches, le bois, les rideaux, les carreaux de plafond et le tissu.

## Quels sont les dangers pour la santé causés par les moisissures?

Les moisissures peuvent affecter la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs. Chez les personnes qui souffrent d'asthme, les moisissures peuvent aggraver les symptômes asthmatiques. Les travailleuses et travailleurs qui souffrent de maladies pulmonaires chroniques peuvent développer des infections aux moisissures dans leurs poumons après avoir été exposés à certaines moisissures.

Les principaux résultats d'une exposition aux moisissures sont les suivants :

- irritation des yeux, du nez et de la gorge;
- aggravation des réactions asthmatiques et allergiques;
- écoulement du nez, congestion et toux;
- fatigue, nausée et fièvre;
- maux de tête et difficulté à se concentrer;
- saignements de nez et essoufflement;
- infections oculaires, auriculaires et pulmonaires;
- affaiblissement du système immunitaire;
- cancers du poumon et du foie causés par une exposition à l'aflatoxine.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) juge que l'aflatoxine est un cancérigène du groupe 2B. Cela signifie que l'aflatoxine peut causer le cancer chez les humains. L'aflatoxine est une mycotoxine (un sous-produit toxique des moisissures) produit par *Aspergillus flavus* et *Aspergillus parasiticus*.

L'aflatoxine est associée aux cancers du foie et du poumon. Il a été trouvé dans du maïs contaminé, des arachides et

autres grains et produits alimentaires. On retrouve généralement *Aspergillus flavus* et *Aspergillus parasiticus* à l'intérieur des bâtiments ou sur des matériaux de construction. *Aspergillus flavus* et *Aspergillus fumigatus* sont également réputés pour causer l'aspergillose, une infection des poumons qui cause une toux sévère, des douleurs thoraciques, des difficultés respiratoires, de la fièvre, de la douleur aux sinus et une enflure du visage.

Les effets physiques négatifs d'une exposition aux moisissures peuvent favoriser le stress professionnel. Ce stress peut être aggravé lorsque les membres subissent une pression excessive de la part d'employeurs mal informés. Dans bien des cas, les employeurs rejettent les plaintes relatives aux dangers posés par les moisissures et aux symptômes que présentent les travailleuses et travailleurs, ou ils disent que les symptômes sont causés par des rhumes ou des allergies saisonnières. Mais les dangers que représentent les moisissures sont sérieux et les employeurs doivent agir.

## Quoi faire au sujet des moisissures?

### 1. Identifier le problème

Premièrement, reconnaître que les moisissures constituent un danger pour la santé et la sécurité. Les sondages et les techniques de schématisation sont d'excellents outils pour identifier les dangers que représentent les moisissures dans votre lieu de travail. Un sondage sur les dangers posés par les moisissures peut être effectué en collaboration avec l'employeur, auquel cas le syndicat approuve le sondage et participe à la cueillette des renseignements et à leur évaluation. Le syndicat devrait effectuer

son propre sondage sur les dangers que représentent les moisissures si l'employeur refuse de l'entreprendre ou s'il nie que les dangers posés par les moisissures causent des problèmes de santé aux travailleuses et travailleurs. La schématisation corporelle et les techniques de schématisation des dangers peuvent être utilisées, en plus des sondages, pour identifier les dangers que représentent les moisissures.

Les inspections en milieu de travail effectuées par les membres du SCFP sont un outil essentiel pour identifier les moisissures et les dangers qu'elles représentent. Il faudrait effectuer des inspections régulières afin de déceler ces dangers et de les éliminer. Il faudrait accorder une attention immédiate aux conditions qui favorisent la croissance des moisissures : humidité et moiteur excessives, mauvais entretien des systèmes CVC et taux d'humidité inadéquats.

Lorsqu'on procède à des inspections, il faut chercher des signes de dégâts causés par l'eau. Les taches et les marques de décoloration sur une cloison sèche, des carreaux de plafond et un tapis peuvent indiquer des dégâts causés par l'eau. Les moisissures prennent habituellement la forme de taches sombres et de marques de décoloration.

Lorsque vous procédez à une inspection, examinez :

- les tapis et couvre-planchers;
- le tissu recouvrant les meubles (y compris le dessous de ces meubles);
- l'arrière des classeurs, des bibliothèques, des bureaux, etc.;

- les carreaux de plafond et les cloisons sèches;
- le revêtement isolant et l'arrière des murs et du réseau de conduits si possible;
- les endroits où l'eau stagne (évier, déshumidificateurs, climatiseurs, cuisines, etc.).

Protégez vos mains et vos yeux avec de l'équipement de protection individuelle et portez un masque muni d'un filtre à haute efficacité pour les particules de l'air (HEPA) lorsque vous procédez à des inspections pour repérer les dangers liés aux moisissures. Il pourrait s'avérer nécessaire de prélever des échantillons d'air et de poussière de surface. Les spécialistes qui s'occupent d'éliminer les moisissures procèdent habituellement à des prélèvements d'échantillons.

## 2. Mesures

Les dangers liés aux moisissures impliquent en grande partie des questions de contrôle, de compressions et de négligence de la part de l'employeur. Prendre des mesures concernant les dangers liés aux moisissures signifie que les membres exercent un contrôle au travail.

Les mesures qui suivent peuvent aider à lutter contre les moisissures :

- refuser des conditions de travail dangereuses causées par les moisissures;
- rapporter immédiatement les dangers posés par les moisissures;
- mettre le sujet des moisissures à l'ordre du jour du comité de santé et de sécurité;
- au travail, maintenir l'humidité relative entre 30 et 60 pour cent;

- inspecter deux fois plutôt qu'une et être diligent dans les stations de traitement des eaux usées et les installations de compostage;
- exiger que les employeurs prennent des mesures pour inspecter et contrôler la présence de moisissures;
- exiger que les employeurs prennent des mesures pour résoudre les problèmes liés aux moisissures et améliorer la qualité de l'air à l'intérieur;
- insister pour que les employeurs embauchent des spécialistes pour éliminer de manière sécuritaire les moisissures du lieu de travail;
- demander que les employeurs adoptent des programmes d'assainissement (élimination des moisissures);
- voir à ce que les descentes d'eaux pluviales et l'aménagement des espaces extérieurs dirigent l'eau loin des bâtiments;
- voir à ce que les aires où l'humidité est élevée soient adéquatement aérées et dotées d'une ventilation d'extraction locale;
- faire en sorte que les employeurs isolent les surfaces froides afin d'empêcher toute condensation sur les tuyaux, les fenêtres, les murs, les toits et les planchers;
- demander que les systèmes de CVC soient régulièrement entretenus et nettoyés;
- demander qu'il y ait un entretien régulier des immeubles, et en particulier des toits, des sous-sol et autres endroits où surviennent les fuites;
- insister pour qu'il y ait du personnel supplémentaire pour effectuer des procédures d'entretien comme la

réparation et l'entretien des installations de plomberie et la réparation des fuites dans les immeubles afin d'empêcher la croissance de moisissures et l'apparition d'autres dangers dans les lieux de travail;

- procéder à des inspections régulières des lieux de travail pour déceler les moisissures et les dangers posés par ces dernières.

Des spécialistes qualifiés devraient procéder à l'assainissement des lieux contaminés par des moisissures. Certains lieux de travail possèdent des procédures qui exigent que des membres du SCFP éliminent les moisissures.

L'assainissement de ces lieux par des membres du SCFP devrait être hautement réglementé et effectué seulement par les membres possédant une formation adéquate et ayant accès à de l'équipement de protection individuelle (EPI).

### **3. Stratégies pour le changement**

Les stratégies soulignées ci-dessous vont avec les mesures mentionnées ci-dessus. Les moisissures peuvent être éliminées comme suit :

- inscrire à l'ordre du jour du comité de santé et de sécurité les questions relatives aux moisissures et à la qualité de l'air à l'intérieur et les y garder jusqu'à ce qu'elles soient résolues;
- voir à ce que les rapports sur les prélèvements d'échantillons de moisissures soient fournis au syndicat et au comité mixte en santé et sécurité;
- exiger l'entretien systématique et régulier des installations de

plomberie, des systèmes de CVC et des aires de travail où le taux d'humidité est élevé;

- demander que les employeurs respectent les lois et règlements en santé et sécurité afférents aux dangers liés aux moisissures;
- faire pression sur le gouvernement pour obtenir une réglementation sur les moisissures et la qualité de l'air à l'intérieur;
- porter la question des moisissures à la table de négociation;
- négocier des dispositions de convention là où la loi ne prévoit pas de manière spécifique des mesures préventives, un contrôle ou un accès à l'information au sujet des moisissures;
- promouvoir la formation au sein du SCFP sur les moisissures et leurs effets;
- créer une politique sur les moisissures pour les lieux de travail du SCFP, en commençant par la prémisse que les moisissures sont un danger pour la santé et la sécurité et que toutes les mesures devraient être prises pour prévenir ce danger;
- organiser des moyens de pression collectifs sur la question des moisissures.

Les employeurs ont la responsabilité d'offrir un lieu de travail sain et sécuritaire. Cette responsabilité légale est inscrite dans la clause de responsabilités générales. Se débarrasser des moisissures est un des aspects importants d'un lieu de travail sain. Éliminer les dangers liés aux moisissures exige la participation des membres du SCFP. Par l'éducation et l'action, nous pouvons rendre nos lieux de travail sains et sécuritaires.

Cette fiche de renseignements fournit de l'information pour s'attaquer à ce danger. Vous pourrez trouver des informations pertinentes dans les fiches de renseignements du SCFP en santé et sécurité : *Qualité de l'air à l'intérieur et Ventilation*.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de santé et de sécurité du SCFP  
1375, boulevard St. Laurent  
OTTAWA, ON K1G 0Z7  
Tél. : (613) 237-1590  
Télec. : (613) 237-5508  
Courriel : [sante\\_securite@scfp.ca](mailto:sante_securite@scfp.ca)  
[www.scfp.ca](http://www.scfp.ca)

sepb 491  
Révisé novembre 2007  
K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\Moisissures.doc

## Glossaire

**Aspergillose** : infection des poumons causée par *Aspergillus*. L'aspergillose cause une toux sévère (parfois accompagnée de saignements), des douleurs thoraciques, des difficultés respiratoires, de la fièvre, des douleurs aux sinus, une perte de poids et une enflure du visage.

**Aspergillus** : famille de moisissures toxiques dont 15 souches sont généralement présentes dans les édifices au Canada.

**Aspergillus flavus** : moisissure toxique que l'on trouve dans le sol et les aliments entreposés. Elle produit une toxine causant le cancer, l'aflatoxine.

**Aspergillus fumigatus** : moisissure toxique à croissance rapide qui peut causer une infection chez les personnes dont le système immunitaire est faible. Elle peut également causer une pneumopathie d'hypersensibilité chez les personnes exposées à cette moisissure pendant une longue période. Elle croît sur le compost, le fumier des animaux et autres matières organiques.

**Aspergillus parasiticus** : moisissure toxique qui produit l'aflatoxine, qui cause le cancer.

**CFU (unité formatrice de colonies)** : mesure utilisée pour décrire la croissance des moisissures.

**Champignons** : groupe d'organismes qui sont habituellement parasites (vivant sur des matières organiques) et qui peuvent causer des problèmes de qualité de l'air à l'intérieur et des problèmes de santé. Les moisissures et les levures font aussi partie du règne des champignons.

**CVC** : chauffage, ventilation et climatisation. Les systèmes CVC contrôlent la température, le volume et le taux de ventilation de l'air dans un immeuble.

**Fusarium** : moisissure toxique qui cause des infections au côlon et pourrait potentiellement causer le cancer. On la retrouve généralement dans les humidificateurs et les systèmes d'humidification.

**HEPA (filtre à haute efficacité pour les particules de l'air)** : filtre à air qui assure l'élimination de 99,97 pour cent des particules de 0,3 micromètre de grosseur (1 000 micromètres pourraient tenir sur une tête d'épingle). On devrait employer des filtres HEPA dans les appareils respiratoires et les aspirateurs lorsqu'on nettoie des moisissures.

**Moisissure** : désigne des champignons ayant une texture pelucheuse ou laineuse. Les moisissures produisent des spores (également appelées conidies) qui, libérées dans l'air, y demeurent habituellement en suspension, de sorte que leur aire de distribution est très vaste.

**Mycotoxine** : sous-produit toxique des moisissures qui peut rendre malades les animaux et les humains.

**Penicillium** : moisissure toxique que l'on retrouve dans les tapis, le papier peint et l'isolant en fibre de verre. Elle déclenche de nombreuses réactions allergiques et peut causer une pneumopathie d'hypersensibilité.

**Pneumopathie d'hypersensibilité** : maladie respiratoire chronique qui peut être déclenchée par certaines moisissures. Les gens qui souffrent d'une pneumopathie d'hypersensibilité présentent une inflammation des poumons qui cause de la toux, de la fièvre et de l'essoufflement, ainsi qu'une perte d'appétit.

**Stachybotrys** : type de moisissure toxique qui est habituellement noire ou vert foncé. Elle vit dans la cellulose humide (et croît sur le bois, le coton, la laine, le papier, les cloisons sèches, les carreaux de plafond et certains matériaux d'isolation). Les toxines produites par *Stachybotrys chartarum* (également connu sous le nom de *Stachybotrys atra*) sont puissantes et causent des réactions quasi-allergiques.

**Toxicogène** : capable de produire des toxines qui nuisent aux humains ou aux animaux. Par exemple, *Stachybotrys chartarum* est toxicogène.